

**Ministry of Labour,  
Immigration, Training and  
Skills Development**

Office of the Minister  
400 University Avenue  
14<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 1T7  
Tel: 416 326-7600

**Ministère du Travail,  
de l'Immigration, de la Formation  
et du Développement des compétences**

Bureau du ministre  
400, avenue University  
14<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 1T7  
Tél. : 416 326-7600



Le 21 septembre 2023

Grant Walsh  
Président  
WSIB  
Toronto (Ontario)

Monsieur le Président,

Je suis heureux de m'adresser à vous en votre qualité de président de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB).

Étant à la tête de l'un des plus importants assureurs réglementaires dans le domaine de la sécurité au travail en Amérique du Nord, vous êtes un partenaire essentiel dans la prestation de services de haute qualité aux travailleurs blessés et à leurs familles, lorsqu'ils en ont le plus besoin. Les travailleurs et les employeurs comptent sur vous pour bien orienter le conseil d'administration, l'équipe de direction et le personnel de votre organisme.

Mes attentes, exposées dans la lettre de cette année, s'appuient sur le travail constant de la WSIB.

**SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS ET SERVICES À LA CLIENTÈLE**

La WSIB a continué d'obtenir d'excellents résultats au bénéfice des travailleurs et des employeurs. Les objectifs suivants sont garants de succès en matière de services à la clientèle :

- Procéder à toutes les mises à niveau informatiques et technologiques nécessaires pour moderniser les systèmes et soutenir des initiatives comme la bonification de l'indexation d'ici 2024;
- Moderniser le processus de traitement des demandes d'ici la fin août 2024, puis mettre en place un portail numérique à guichet unique qui comprend l'inscription, le libre-service pour les demandes sans perte de temps, l'accès à l'information et à l'état des demandes, la soumission numérique des documents et la création d'un processus numérique transparent offrant un accès en temps réel aux données de la WSIB requises pour les appels auprès du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (TASPAAT);
- Poursuivre le financement intégral des Services de soutien aux travailleurs blessés et maintenir la conception actuelle du programme;
- Procéder à un examen des services à la clientèle en utilisant des outils comme les sondages de satisfaction, des tables rondes et d'autres mécanismes, et cerner les possibilités d'améliorer les procédures opérationnelles d'ici août 2024;
- Travailler avec le ministère pour que la WSIB puisse réagir rapidement aux décès en milieu de travail.

## **APPUI AUX MILIEUX DES AFFAIRES DE L'ONTARIO**

L'Ontario connaît une belle croissance, et le gouvernement dispose d'un plan ambitieux pour soutenir celle-ci. La WSIB peut appuyer les efforts du gouvernement pour favoriser cette réussite :

- en veillant à la répartition de l'excédent, comme l'exige ou l'autorise la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (LSPAAT), en fonction du ratio de suffisance;
- en s'assurant que les primes des agences de placement temporaire reflètent le risque du travail effectué par les travailleurs pour les employeurs clients afin de garantir un environnement commercial équitable et concurrentiel;
- en déployant et en rendant pleinement opérationnel un portail à guichet unique en partenariat avec l'Agence du revenu du Canada, qui permet aux employeurs de déclarer leurs revenus et d'effectuer des versements d'ici à juin 2024;
- en repérant de solides initiatives en matière de santé et de sécurité, novatrices, que les employeurs mettent en œuvre dans l'ensemble la province d'ici à décembre 2024;
- en continuant de cerner les possibilités d'élargir les secteurs clients couverts par la WSIB – étudier, entre autres, la possibilité d'étendre la couverture de la WSIB aux athlètes.

## **PROMOTION ET AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

La WSIB continuera de promouvoir et d'améliorer la santé et la sécurité au travail :

- en collaborant avec le directeur général de la prévention (DGP) pour dégager les possibilités de prévention des blessures professionnelles, notamment par la mise en œuvre d'initiatives de financement, lesquelles peuvent et doivent inclure des options pour les agentes et agents de formation et les instituts de recherche affiliés à des hôpitaux;
- en élaborant un plan d'action sur la façon dont la WSIB continuera de soutenir la mise en œuvre de la stratégie La prévention, ça marche et d'autres initiatives pertinentes en matière de santé et de sécurité (c.-à-d. Reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario, le partage des données, la surveillance du système de santé et de sécurité au travail);
- en continuant d'échanger de l'information avec le ministère afin de permettre au DGP et à la Division de l'équité, de la santé et de la sécurité en milieu de travail de remplir leurs mandats respectifs en matière de prévention et d'application de la LSST, conformément à la LSPAAT et à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*;
- en poursuivant les évaluations du système de surveillance des maladies professionnelles de l'Ontario, et ce, en tenant compte des commentaires des parties prenantes et des personnes touchées par des maladies professionnelles afin que les politiques d'indemnisation de la WSIB reflètent les normes scientifiques et juridiques les plus récentes – ce qui devrait éclairer l'élargissement de la protection présomptive, s'il y a lieu;
- en soutenant l'élaboration, par le DGP, d'un cadre solide en matière de santé et de sécurité afin que soit produit un rapport sommaire des pratiques exemplaires et des ressources pour prévenir ou réduire les blessures en milieu de travail grâce à la détermination des compétences à long terme des travailleurs après leur formation. Ce rapport, qui devrait être produit d'ici août 2024, couvrirait les retombées des technologies existantes ou émergentes (p. ex. les appareils et accessoires fonctionnels) pour dispenser un apprentissage en matière de santé et de sécurité au travail.

## **SOLIDES PRATIQUES OPÉRATIONNELLES ET RESPONSABILISATION**

Ce gouvernement continue de travailler avec des organismes de l'ensemble de l'Ontario pour assurer un niveau élevé de transparence et d'intégrité. La WSIB maintiendra des pratiques opérationnelles rigoureuses axées sur la responsabilisation à l'égard des travailleurs de l'Ontario :

- en maintenant un ratio de suffisance de 110 à 124, en fonction des forces du marché, afin de renforcer la position financière solide de la WSIB sans augmenter les primes des employeurs;
- en collaborant à des campagnes de communication publique afin de cerner les possibilités d'harmonisation et de progression par l'intermédiaire des canaux du ministère;
- en réalisant un examen des secteurs de compétence parmi les régimes de sécurité et d'assurance au travail d'autres administrations comparables, et en produisant un rapport sommaire sur les différences et les similitudes du système ontarien dans lequel seront formulées des recommandations pour une harmonisation logique et réalisable d'ici juin 2024;
- en poursuivant la collaboration pour encourager la mobilisation intergouvernementale afin d'optimiser les possibilités d'harmonisation et de progression;
- en continuant de respecter la directive gouvernementale relativement aux biens immobiliers, alors que la WSIB prépare son plan de déménagement de l'administration centrale à London, y compris l'inventaire requis des activités immobilières;
- en analysant les économies que permettrait de réaliser la réinstallation des bureaux urbains régionaux sans compromettre les services répondant aux besoins de la clientèle;
- en positionnant la WSIB comme un chef de file en matière d'emploi de seconde chance pour plus d'un million de personnes en Ontario qui vivent avec un casier judiciaire;
- en soutenant les Ukrainiens qui arrivent en Ontario à la suite de l'invasion russe;
- en maintenant et en renforçant les mesures de responsabilisation (y compris les vérifications) et en informant immédiatement mon bureau de toute erreur ou omission, tout en mettant en œuvre des plans pour y remédier rapidement;
- en veillant à ce que les droits des travailleurs blessés soient comptabilisés et distribués de manière précise et efficace, en ce, conformément à la LSST.

En conclusion, je sais que je peux compter sur vous pour appuyer nos efforts visant à mettre en œuvre les politiques et les priorités de la manière la plus efficace possible. Collectivement, nous devons prendre ces mesures pour que les travailleurs, les employeurs et le public aient confiance dans le régime.

Votre coopération et votre soutien continus sont d'une très grande aide. Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez demander à votre bureau de communiquer avec Richard Sookraj, chef de cabinet adjoint, au 416 326-7600 ou à richard.sookraj@ontario.ca.

Cordialement,



Monte McNaughton  
Ministre du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

cc Jeffery Lang, directeur général, WSIB  
Richard Sookraj, chef de cabinet adjoint, Bureau du ministre  
Greg Meredith, sous-ministre, MTIFDC  
Patricia Perez, sous-ministre adjointe et directrice générale de l'administration,  
Division de la gestion et des services ministériels, MTIFDC  
Rosemarie McCutcheon, présidente, TASPAAAT